

## **REGLEMENT DU CONCOURS AVEC OBLIGATION D'ACHAT « Carrefour vœux étoilés »**

### **Article 1 : Généralités**

Les présentes conditions du concours «Carrefour vœux étoilés» (ci-après appelé « Concours ») s'appliquent au concours organisé par Carrefour Belgium S.A., dont le siège social est situé Avenue des Olympiades, 20 à 1140 Evere, ayant comme numéro d'entreprise 0448.826.918 (ci-après « Carrefour »).

Pour participer au présent Concours, vous devez accepter expressément le présent règlement, sans aucune réserve. Le non-respect dudit règlement par le participant entraîne automatiquement la nullité pure et simple de sa participation ainsi que la perte de son gain le cas échéant, sans que la responsabilité des Organisateur ne puisse être engagée de ce fait et sans droit à une quelconque compensation. Il ne sera pas donné suite aux participations tardives, incomplètes ou erronées. Il n'est possible de participer au présent concours d'aucune autre façon que celle décrite dans le présent règlement.

Le règlement est disponible à l'accueil des magasins Carrefour participants et sur le site Internet [voeuxetoiles.be](http://voeuxetoiles.be)

### **Article 2 : Conditions relatives aux participants**

1. La participation au Concours est exclusivement réservée aux personnes physiques majeures, clientes auprès de Carrefour Belgium SA, domiciliées en Belgique.
2. La participation est personnelle et ne peut en aucun cas être cédée à des tiers.
3. Sont exclues du Concours, toutes les personnes qui y participent en collaboration organisée, soit dans le cadre de l'une ou l'autre association juridique ou association de fait, soit en collaborant de toute autre manière pour augmenter leurs chances de gagner, soit qui sont suspectées de fraude par l'Organisateur ou encore qui auront communiqué une identité erronée ou douteuse.
4. Les collaborateurs et membres du personnel des Organisateur et des tiers auxquels ils font appel pour l'élaboration du Concours ainsi que les membres de leur famille habitant sous le même toit ne peuvent participer au Concours.

### **Article 3 : Modalités et conditions de participation**

1. Le Concours est uniquement valable en Belgique dans tous les hypermarchés Carrefour et les Carrefour Market participants.
2. Le Concours débute le 01/12/2018 et se termine le 31/12/2018 à minuit.
3. Pour participer valablement au Concours, le participant doit acheter, par ticket de caisse, pour minimum 30€ (hors produits du tabac, cigarette électronique, alcool (hors vins, vins mousseux et bières), cartes cadeau, cartes SIM & recharges prépayées et modes de paiement (type: Paysafecard), bouteilles consignées, sacs poubelles communaux et autres exceptions légales) dans un des magasins Carrefour participants.
4. Le client recevra, si la condition d'achat précitée est remplie, une carte unique qui sera subdivisée en 2 parties (code unique repris sur les deux parties) :
  - Une partie sur laquelle il devra compléter ses données personnelles (Nom, Prénom, Email adresse et Numéro de téléphone) afin de pouvoir être contacté et devra répondre à deux questions. Le participant garantit que les données qu'il transmet sont correctes, à jour et complètes. Cette partie devra être mise dans l'urne en magasin prévue à cet effet.
  - Une autre partie sur laquelle il pourra écrire le vœu qu'il souhaite que son magasin Carrefour participant réalise, suivant les conditions reprises ci-dessous. Cette partie devra être collée sur le support en magasin prévu à cet effet.

5. Les questions permettant la sélection du gagnant par magasin sont les suivantes :

- Comment s'appelle l'étoile qui vous guide dans la nuit ?

- A. L'étoile GPS
- B. L'étoile polaire
- C. L'étoile cartographe

- Combien de cartes uniques recevrons-nous (dans l'urne prévue à cet effet) dans votre magasin Carrefour d'ici la clôture du concours, le 31/12/2018 à 23h59 dans le Carrefour participant dans lequel j'ai déposé la présente carte unique?

- 3 Seront seules considérées comme valables les participations où une réponse à été donnée, ainsi que tous les autres renseignements repris *supra*.
- 4 Chaque participation qui est incomplète ou envoyée autrement que via l'urne présente en magasin ou arrivant après la date de fin de la période de concours sera considérée nulle et sans effet.

Le participant ne peut participer qu'une seule fois par carte unique et par jour (les deux parties de la carte sont à déposer dans le même magasin Carrefour participant).

#### **Article 4. Gagnants des prix**

Le gagnant est la personne qui satisfait à toutes les conditions du Concours :

Il ou elle a correctement complété ses coordonnées et a répondu aux 2 questions sur sa carte unique et dont le vœu, portant un code unique lisible, est inscrit sur le support présent dans le magasin participant prévu à cet effet.

Un gagnant par magasin participant sera sélectionné en fonction des réponses qu'il aura données. Il devra avoir correctement répondu aux questions. Le cas échéant, le gagnant sera celui qui aura répondu correctement à la première question et dont sa réponse à la question subsidiaire se rapproche le plus de la réponse exacte.

En cas d'ex-aequo entre participants, le gagnant sera sélectionné par tirage au sort.

La désignation des gagnants ne peut d'aucune manière faire l'objet d'une contestation, sauf en cas de fautes graves ou intentionnelles de l'organisateur.

#### **Article 5. Attribution et description des prix**

Le prix à gagner par magasin participant sera le vœu tel qu'écrit par le gagnant sur sa carte unique collée sur le support installé à cet effet dans le magasin.

Ce vœu devra néanmoins (1) avoir une valeur maximale de 500€ HTVA dans son intégralité (2) consister en un ou plusieurs produit(s) présent(s) physiquement dans le magasin participant (3) pouvoir être enlevé en une seule fois et (4) être déterminé.

A défaut pour le gagnant d'avoir libellé un prix répondant à ces dernières conditions, le magasin participant se réserve le droit de choisir et d'attribuer le prix de son choix, d'une valeur équivalente, ce que le gagnant accepte sans réserve.

1. Les gagnants du concours seront contactés par le magasin participant par e-mail ou par téléphone (sur base des coordonnées données par le participant) avant le 10 janvier 2019.
2. Les prix seront à retirer dans le magasin dans lequel la carte unique du gagnant aura été déposée avant le 31 janvier 2019.

3. Tous les prix sont personnels et ne peuvent donc être ni cédés, ni convertis en espèces ni échangés.
4. En cas de refus ou de non-retrait ou non-attribution d'un prix ou de défaut de réponse au mail d'invitation de l'organisateur endéans le délai exigé, quelle qu'en soit la raison, celui-ci reviendra à l'organisateur et le gagnant perdra tout droit à une quelconque compensation sous quelque forme que ce soit.
5. Si les coordonnées communiquées s'avèrent être incorrectes ou, sans que les sociétés organisatrices puissent être mises en cause, un prix n'est pas réclamé par un gagnant avant le 31 janvier 2019, ce gagnant perd son droit au prix et celui-ci reste la propriété des sociétés organisatrices. Dans ce cas, le gagnant perd tout droit à une quelconque compensation sous quelque forme que ce soit.
6. Toute demande (écrite) concernant ce Concours doit être envoyée à : Carrefour Belgium – Marketing – Avenue des Olympiades 20 – 1140 Evere.

### **Article 5 : Responsabilité**

1. Dans la mesure où la détermination des gagnants s'effectue sur la base d'un procédé manuel, les Organismes ne peuvent être tenus pour responsables d'une déficience humaine.
2. Les Organismes peuvent suspendre et annuler les participations d'un ou plusieurs participant(s), sans que la responsabilité des Organismes ne puisse être engagée de ce fait, en cas de constatation d'un comportement suspect.
3. Les Organismes se réservent le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le règlement ou le Concours sans que leur responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Les Organismes ne peuvent être tenus pour responsables des dommages ou frais éventuels, de quelque nature qu'ils soient, qui sont la conséquence directe ou indirecte de la participation au Concours ou des prix attribués.
4. Le participant reconnaît que sa participation s'effectue entièrement à ses propres risques. L'organisateur n'offre aucune garantie sur le prix remporté.
5. L'organisateur n'est pas responsable en cas de vol ou de perte de la carte sur laquelle est inscrit le vœu du participant.

### **Article 6 : Données personnelles**

Dans le cadre de la gestion de ce Concours, Carrefour traite les données des participants, en tant que responsable du traitement, conformément aux législations applicables relatives à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et conformément à sa Politique de vie privée, disponible sur <https://www2.be.carrefour.eu/fr/content/protection-de-la-vie-privee>.

Les participants sont informés que leurs données personnelles feront l'objet d'un traitement par Carrefour Belgium S.A aux fins de gestion du présent Concours.

Carrefour ne transmettra pas les données personnelles du participant à des tiers sauf en cas d'accord exprès et préalable du participant.

L'organisateur prendra toutes les précautions nécessaires pour garder les données secrètes. Le participant reconnaît toutefois que l'envoi de ces données par internet n'est jamais sans risque.

Le participant a le droit d'accéder aux données qui le concernent et peut, le cas échéant, en demander la rectification ou la radiation en contactant Carrefour Belgium S.A. :

- via notre formulaire de contact disponible sur :  
[https://support.carrefour.eu/hc/fr/requests/new?ticket\\_form\\_id=360000049249](https://support.carrefour.eu/hc/fr/requests/new?ticket_form_id=360000049249)
- par téléphone via 0800/9.10.11
- par écrit à l'adresse suivante: Carrefour Belgium – Service Clientèle – Avenue des Olympiades, 20 – 1140 Brussel

L'organisateur conserve les données personnelles recueillies pendant la durée nécessaire de la gestion de ce Concours et maximum jusqu'au 15 février 2019.

Vous avez également le droit de vous opposer au traitement de vos données. Veuillez noter qu'en cas de radiation de vos données ou en cas d'opposition du traitement, votre participation à ce Concours sera annulée. Pour exercer vos droits, merci de consulter notre politique de vie privée disponible sur le lien <https://www2.be.carrefour.eu/fr/content/protection-de-la-vie-privee>.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées, toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraîne automatiquement l'élimination de la participation.

#### **Article 7 : Droit applicable et juridiction compétente**

Ce règlement est soumis à la législation belge et sera interprété et exécuté conformément au droit belge. Tous les litiges éventuels qui en découlent ou qui concernent le Concours et qui ne peuvent être réglés à l'amiable seront portés exclusivement devant les tribunaux de Bruxelles compétents.